

## **DEL 04.04.2014-028 : Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale**

Aux termes des articles R123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration (CA) du centre communal d'action sociale (CCAS) est composé comme suit :

- Le Maire : Président
- 4 à 8 membres élus par le conseil municipal (scrutin de liste secret à la proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel). Le nombre est préalablement fixé par le conseil municipal.
- Le même nombre de représentants d'associations nommés par le maire, en nombre égal à celui des conseillers municipaux élus parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Le nombre de membres élus au CA du CCAS était lors des mandats précédents de huit.

### **Le conseil municipal,**

**Fixe** à 8 le nombre de ses représentants au sein du CA du CCAS

**Procède** à l'élection de ces représentants,

Seule la liste suivante a été présentée :

#### Liste Nicole RIOUAT

Nicole RIOUAT  
Pascale LE BOURHIS  
Anne-Marie QUENEHERVE  
Martine PRIMA  
Roger CARNOT  
Marie-Laure FALCHIER  
Patricia DELAUD  
Michel LE GOFF

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

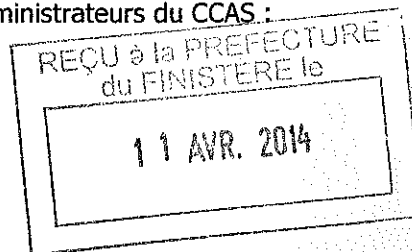
Bulletins Nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :

Liste Nicole RIOUAT : 29

Après application des règles relatives à ce scrutin, sont élus administrateurs du CCAS :

Nicole RIOUAT  
Pascale LE BOURHIS  
Anne-Marie QUENEHERVE  
Martine PRIMA  
Roger CARNOT  
Marie-Laure FALCHIER  
Patricia DELAUD  
Michel LE GOFF



**DELIBERATION DECIDEE A L'UNANIMITE**

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,  
  
Yves ANDRE.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

L'An deux mil quatorze, le quatre avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-neuf mars deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

#### Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, M. Alain LE BRUN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, , Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TĒRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

#### Etaient absents :

M. Marcel JAMBOU, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRÉ, (arrivé en cours de séance),  
Mme Martine PRIMA excusée, qui a donné procuration à Mme Marie-Josée TOULLEC,  
M. Stéphane LE PADAN, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Jérôme LEMAIRE.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.